

- **Analyse et consultations nécessaires à la préparation du Cadre National de Biosécurité** à travers les actions importantes suivantes :
  - tenir un atelier national pour l'examen des conclusions des enquêtes, l'identification des insuffisances, des besoins et des priorités ;
  - Créer une banque de données nationale sur la biotechnologie et la biosécurité au Burundi ;
  - Sensibiliser le public sur les différentes questions liées à la biotechnologie et la biosécurité ;
  - Tenir un atelier de formation sur l'évaluation et la gestion des risques ;
  - Tenir un atelier pour l'identification des éléments clés du cadre national de biosécurité en concertation avec tous les partenaires concernés.
- **Elaboration du Cadre National de Biosécurité** qui donnera lieu à :
  - un document de cadre National de Biosécurité ;
  - un système pour l'évaluation et la gestion des risques ;
  - un organe administratif en conformité avec les dispositions du Protocole de Cartagena sur la biosécurité
  - un mécanisme pour la consultation des populations dans le processus de prise de décisions relatives au OGM.
  - La participation aux centres d'échanges sur la biosécurité.

A travers les différentes investigations jusqu'ici menées, il se dégage que les besoins principaux du Burundi en matière de biotechnologie et biosécurité sont les suivantes :

- la ratification du Protocole de Cartagena ;
- l'élaboration d'une loi sur la biosécurité ;
- la mise en place d'un laboratoire ;
- le renforcement des capacités par la formation.



Ce livret est élaboré par NZIGIDAMERA Benoît et NINDORERA Damien, sur base de plusieurs documentations. Il ne peut pas être cité comme une publication.

Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature  
Projet CNB, Gitega, B.P. 56 Gitega, Tél. (257) 403330.



## MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

# Informations sur les Organismes Génétiquement Modifiés



PNUE



INECN

## Préface

La mise au point de nouvelles techniques de développement génétique au début des années 70 a provoqué un large débat sur la sécurité en biotechnologie qui s'est traduit par un nombre élevé de recommandations, directives et réglementations nationales et internationales.

En effet, le chapitre 16 de l'Agenda 21 traite de la gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie et reconnaît deux faits majeurs :

- sans toutefois être la panacée, la biotechnologie moderne promet d'améliorer de manière significative la production alimentaire durable, et
- la communauté au sens large ne peut bénéficier du potentiel de la biotechnologie moderne que si celle-ci se développe judicieusement et si des mécanismes de sécurité appropriés sont mis en place.

C'est dans ce contexte que l'Agenda 21 constitue le point de départ d'une collaboration internationale favorisant le développement plus poussé et l'application accrue de la biotechnologie et de la biosécurité.

D'autre part, les articles 8 (g) et 19, paragraphe 3 de la Convention sur la Diversité Biologique visent à établir les procédures appropriées en vue d'améliorer la sécurité des biotechnologies conformément à l'objectif général de la Convention, qui consiste à réduire toutes les menaces potentielles de la biodiversité, compte tenu également des risques pour la santé humaine.

Le Burundi, bien que n'ayant pas encore ratifié le Protocole de Cartagena, doit obéir ses engagements en mettant en œuvre les différents articles de la Convention sur la diversité biologique notamment ceux en rapport avec la biosécurité. Par ailleurs, le Burundi a déjà entamé le processus de ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

## PROJET DEVELOPPEMENT DU CADRE NATIONAL DE BIOTECHNOLOGIE ET BIOSECURITE AU BURUNDI

Actuellement, le Burundi s'engage à approfondir les questions de biotechnologies et de biosécurité en élaborant un Cadre National de Biosécurité (CNB) à travers le Projet «Développement d'un Cadre National de Biosécurité» (CNB) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

L'objectif principal de ce Projet est la mise en place d'un Cadre National de Biosécurité conformément aux dispositions du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité. La concrétisation des objectifs de ce Projet se fera à travers des études qui seront menées dans le cadre de ce Projet et porteront sur les programmes existants sur le renforcement des capacités, la situation actuelle de la biotechnologie, les législations existantes, les mécanismes existants pour l'harmonisation de l'évaluation et la gestion des risques, l'examen de l'importance et de l'impact de la libération des OGM.

Ainsi, les résultats attendus de ce projet sont notamment :

- **Etablissement d'un recueil d'informations nécessaires** à travers les études d'inventaires suivantes :
  - Etude sur les connaissances et pratiques en matière de biotechnologie et de biosécurité ;
  - Etude sur le Cadre législatif et réglementaire en rapport avec la biotechnologie et la biosécurité au Burundi ;
  - Etude sur les programmes et projet relatifs à la biotechnologie et biosécurité.

Le choix que le Burundi doit faire sur le sujet des OGM peut s'exprimer dans un cadre bien conçu d'une politique nationale liée aux OGM.

*Il y a donc nécessité de l'élaboration d'un cadre national de biosécurité au Burundi.*

Le Burundi devrait donc faire une gestion appropriée, autrement dit la mise en place de stratégies permettant, soit de réduire au strict minimum le risque et ses conséquences, soit si cela n'est pas possible, de renoncer à l'introduction et à la production des organismes génétiquement modifiés.

Tous les engagements que le Burundi a déjà pris face à la Convention sur la Diversité Biologique sont de nature à aider ce pays à réduire les impacts de la biotechnologie moderne. De même, des mesures nationales doivent être prises notamment en élaborant et en appliquant des textes législatifs et réglementaires internes tenant en compte les différents aspects de la biosécurité.

Le Burundi devrait donc faire une évaluation des risques éventuels liés aux produits biotechnologiques: lorsqu'un risque est détecté, il faut estimer la probabilité de sa concrétisation et de ses effets conjugués; lorsqu'il s'agit du maïs transgénique qui est introduit au Burundi, il est impératif de savoir si ce maïs destiné à l'alimentation du bétail peut être consommé sans danger par les populations, car sans préjuger des formes d'utilisation, la disponibilité incontrôlée du produit sur le marché constitue un facteur à risque.

Le défi par rapport aux avantages et inconvénients de l'utilisation des OGM dans notre pays, restent donc la mise en place des structures scientifiques capables de fournir des informations fiables et la création des organes habilités à élaborer et faire adopter les règles et directives précises.

Il convient de rappeler que l'objectif de ce Protocole est de « contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontaliers ».

La biotechnologie moderne est un outil puissant qui offre plusieurs opportunités à l'être humain dans les domaines de la médecine, de l'industrie, de l'environnement et de l'agriculture.

Malgré ces opportunités, la biotechnologie a soulevé des inquiétudes concernant les effets indésirables potentiels à la santé humaine, animale et environnementale, ainsi que les risques à la diversité biologique et à la socio-économie, aux questions culturelles et éthiques.

Les inquiétudes sur les organismes génétiquement modifiés concernant l'environnement et la santé humaine sont aujourd'hui amplement reconnues : risques potentiels toxicologiques et risques allergènes au niveau de la santé ; l'apparition d'insectes résistants aux plantes transgéniques et les risques de réduction de la biodiversité au niveau de l'environnement. Ces inquiétudes et ces opportunités autour de la biotechnologie moderne dictent le besoin de développer une politique et des interventions juridiques pour guider l'utilisation saine de la biotechnologie pour prévenir ou réduire sensiblement des risques sur la santé humaine et animale et maintenir un environnement acceptable.

Il y a alors un besoin urgent d'instituer et d'élaborer des instruments juridiques, administratifs et politiques pour minimiser les risques de la biotechnologie moderne sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'environnement.

C'est dans cette optique que le Burundi, à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, est en train d'élaborer un Cadre National de Biotechnologie et Biosécurité traçant une politique claire pour une bonne gestion de la Biotechnologie.

Ce livret permet à tout un chacun, selon ses interrogations ou ses préoccupations du moment, de trouver l'information qu'il recherche. Il présente les OGM sous différents aspects : les risques potentiels pour notre santé et notre alimentation, leurs avantages, les conséquences de leur exploitation sur l'environnement et l'impact sur l'économie. Il donne aussi la démarche que le Burundi est en train de prendre pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena.



La prévention des risques biotechnologiques est l'un des problèmes auxquels s'attaquent la Convention sur la Diversité Biologique notamment à travers les articles 8 (g) et 19, paragraphe 3 visant à établir les procédures appropriées en vue d'améliorer la sécurité des biotechnologies conformément à l'objectif général de la convention, qui consiste à réduire toutes les menaces potentielles de la biodiversité, compte tenu également des risques pour la santé humaine.

*Le Protocole de Cartagena prévoit que toutes les parties doivent veiller à ce que la mise au point, la manipulation, le transport, l'utilisation, le transfert et la libération de tout organisme vivant modifié se fassent de manière à prévenir ou à réduire le risques pour la diversité biologique, en tenant compte également des risques pour la santé humaine.*

Le Burundi est donc appelé à obéir ses engagements en mettant en œuvre les différents articles de la Convention sur la Diversité Biologique notamment ceux en rapport avec la biosécurité.

## *OGM au Burundi*

Actuellement, aucun organisme génétiquement modifié n'a été officiellement signalé au Burundi et nous sommes sans ignorer que les aliments et ingrédients alimentaires développés grâce à la technologie de l'ADN recombinant ont atteint le stade de commercialisation et beaucoup d'autres sont prêts à être distribués. La manipulation de l'ADN dans la biotechnologie nationale étant inconnue, aucune institution ne fabrique des OGMs au Burundi. Cependant, les craintes que ces produits arrivent au Burundi sont constamment exprimées par des institutions et des ONGs.

*Le Burundi est donc appelé à agir face aux OGM. Ce pays doit décider du statut des ressources génétiques sur son territoire. Il doit déterminer si les OGM peuvent contribuer ou non, à une réduction effective de la faim et des maladies de la population burundaise.*



## OGM et Protocole de Cartagena

En raison du développement rapide qu'a connu l'utilisation des biotechnologies et compte tenu des connaissances et l'expérience considérablement acquises en ce qui concerne certaines formes, il a fallu envisager un accord international sur la prévention des risques biotechnologiques, le Protocole de Cartagena.

En Janvier 2000, le Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique a été adopté.



## Qu'est-ce qu'un OGM ?

Un OGM est un organisme dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle. C'est à dire un organisme dans lequel a été inséré un gène absent à l'état sauvage, ou un organisme dont l'expression d'un gène a été volontairement modifiée. Les techniques utilisées pour aboutir à ces procédés sont appelées « génie génétique ». Ces techniques permettent de transférer dans le patrimoine génétique d'un organisme un ou plusieurs gènes apportant une caractéristique nouvelle. Ces techniques peuvent être appliquées aussi bien sur les organismes animaux ou végétaux que sur des micro-organismes.

Les transformations induites par les techniques de génie génétique peuvent :

- apporter une fonction nouvelle (résistance à un ravageur, tolérance à un herbicide, etc.)
- inactiver une fonction déjà existante (réduire ou supprimer une protéine naturellement présente dans une plante).

***Les organismes vivants modifiés (OVM) sont des organismes biologiquement actifs pouvant se disséminer dans l'environnement. Par contre les OGM comprennent les OVM et les produits qui en dérivent.***

## Un débat passionné

Lorsque l'on parle d'OGM, il est difficile d'éviter un débat passionné entre les défenseurs des OGM et leur opposants. Débat véhiculant toutes sortes de fausses idées, de clichés et de craintes au près du public. Souvent le débat mélange OGM, malnutrition, risques alimentaires, et mondialisation. Il est donc du devoir des scientifiques de sortir de leurs laboratoires pour prendre la parole, expliquer, discuter, tordre le cou aux idées reçues et en finir avec cette image que les OGM seraient forcément une menace pour notre société.

Les OGM les plus médiatisés sont les plantes (maïs, colza, blé, riz doré, etc.), mais il est important de savoir que de nombreux autres OGM existent et sont utilisés. Ils sont indispensables à toute recherche scientifique dans le domaine des sciences du vivant. Mais ils sont aussi très utilisés au niveau de la santé : en effet de nombreuses bactéries ont été génétiquement modifiées pour exprimer des protéines virales entrant dans la composition des vaccins. Cela évite l'utilisation de souches virales atténuées, éliminant totalement le risque de contracter la maladie au cours de la vaccination. De manière théorique tout organisme vivant peut-être transformé en un OGM; jusqu'à présent il a été possible de modifier génétiquement de nombreux mammifères (chèvres, souris...), des plantes, des bactéries et sans doute bien d'autres.



Si ces pratiques persistent et s'intensifient, on irait vers un épuisement plus grave encore des sols, et particulièrement dans le cas de l'utilisation abusive des produits de lutte contre les maladies et les parasites des plantes.

Les biotechnologies pourraient être une réponse à ces problèmes, et particulièrement l'utilisation de la transgénèse permettant de développer des résistances aux insectes ou des tolérances aux herbicides, en conservant les possibilités de maintenir les efforts de productivités agricoles. Grâce à ces techniques de biotechnologies modernes, on espère disposer des plantes résistantes à la sécheresse et aux divers stress climatiques.

### *Les enjeux économiques et commerciaux*

Les biotechnologies représentent des enjeux très importants dans les domaines pharmaceutique et médical. Par contre, dans le domaine alimentaire, leur application soulève des controverses. Ces controverses proviennent essentiellement de la peur des consommateurs issue des crises de la vache folle, des poulets à la dioxine. Ces peurs sont un obstacle aux ambitions des industries agroalimentaires.

Dans l'économie mondiale, les biotechnologies représentent un facteur essentiel de la croissance et de l'emploi.

Sur le plan agricole, les OGM sont un facteur de diminution potentielle des coûts de production agricole et contribuent à la compétitivité des exportations.

**Les OGM apparaissent donc essentiels pour l'agriculture, pour l'environnement et pour l'industrie agroalimentaire.**



scientifiquement le danger que cette consommation présente. En d'autres termes, la science n'a pas assez de recul pour alerter le consommateur des produits OGM. Tout se passe donc dans un climat de peur et de méfiance vis à vis de ces produits.

La liste des risques que l'on peut dresser reste très limitée car la consommation d'aliments issus directement ou indirectement des OGM est susceptible d'entraîner, comme toutes modifications alimentaires, des risques nouveaux inconnus pour la santé humaine.

- ***Les risques potentiels toxicologiques***

L'introduction d'un nouveau gène dans un organisme vivant peut provoquer l'expression d'un ou de plusieurs gènes inactifs à l'état normal. Cette expression ainsi induite par le phénomène de transgénèse peut entraîner la production de toxine, ou augmenter la production de toxine produite à l'état de traces naturellement. Il faut noter que certaines toxines existent à l'état naturel et sont produites en quantité non toxique. C'est le cas de la solanine de la pomme de terre, de la tomatine de la tomate. Ce risque si minime soit-il, peut survenir et les effets dévastateurs que cela provoque ne peut être connus.

- ***Les risques d'allergie***

Actuellement, on considère que 1 à 2% des adultes et 6 à 8% des enfants sont allergiques à un des huit groupes d'aliments allergéniques (crustacés, noix, œufs, poissons, lait, arachide, soja, blé). Les OGM risquent-ils d'augmenter ces chiffres? On ne peut pas prévoir combien d'individus seront allergiques à des nouvelles molécules.

## ***Les enjeux environnementaux***

L'intensification de l'agriculture utilisant les engrais et les produits de traitement phytosanitaire permet certes d'augmenter la productivité, mais cela se fait de plus en plus au détriment de l'environnement.

## ***Rôle des OGM dans l'amélioration des plantes et des animaux***

L'utilisation des techniques du génie génétique permet de contourner certaines difficultés rencontrées dans les procédures normales de modification du génome (amélioration des plantes cultivées ou organismes animaux). Dans les méthodes classiques de modification du génome, on applique :

- Des croisements entre les plantes d'une même espèce pour créer des échanges de matériel génétique non dirigé et sélectionner des individus qui présentent des caractères agronomiques ou technologiques intéressants. Cette voie est longue, aléatoire et nécessite le croisement entre individus appartenant à des espèces proches.
- Plus récemment, la technique de biologie moléculaire a apporté une nouveauté dans le processus plus rapide de reproduction et de multiplication : exemple, induction artificielle des mutations dans le génome en créant des hybrides entre individus appartenant à deux espèces de plantes différentes. Cependant, les techniques de biologie moléculaire restent un procédé aléatoire comme dans le cas des croisements traditionnels.

Les techniques de génie génétique se différencient des deux premières par le fait que la modification du génome se fait de manière très ciblée. Cela veut dire que les caractères désirés sont déterminés à priori, on connaît ainsi la modification génétique introduite pour le caractère recherché. Ces techniques offrent également l'avantage d'introduire n'importe quel caractère nouveau si les gènes correspondants sont identifiés au préalable. C'est cet avantage qui nécessite une vigilance quant à l'utilisation du génie génétique.

## *Pourquoi créer les plantes transgéniques ?*

Les plantes transgéniques (OGM) peuvent avoir plusieurs applications dans la vie de l'être humain. Les plus courantes concernent notamment:

### ❖ Les techniques de production agricole

- Amélioration des caractéristiques agronomiques : ces améliorations peuvent viser la tolérance à un herbicide, la résistance aux insectes, aux champignons, aux bactéries, aux virus, etc. en vue de réduire les traitements et les quantités de produits chimiques appliqués et de diminuer par conséquent les coûts de production et/ou d'augmenter les rendements des récoltes.
- Facilitation de la production de semences de variété hybrides entre deux lignées parentales : une lignée ne produit plus de pollen (stérilité mâle), l'autre permet la restauration de la fertilité ;
- Induction de la stérilité des graines récoltées (en cours d'expérimentation) afin de permettre un contrôle strict du risque de dissémination dans l'environnement et/ou d'empêcher leur utilisation en tant que semences.

### ❖ Les applications industrielles

Les applications industrielles concernent notamment:

- la modification de la qualité de la papeterie à partir d'essence forestière en modifiant le taux de lignine dans le but d'améliorer le rendement en pâte à papier tout en diminuant l'utilisation des produits chimiques d'extraction et de blanchiment ;
- la production des matières plastiques biodégradables ;

- la production de la toxine est uniquement localisée dans les parties vertes de la plante, qui sont rarement consommées par l'homme ; mais qui par contre sont en contact avec les chenilles dès leur éclosion,
- la toxine produite dans la plante est protégée des conditions climatiques défavorables.

### - Inconvénients

Les recherches menées jusqu'ici sur la résistance des plantes aux ravageurs n'ont pas établi au préalable une courbe qui définit le niveau de toxicité de la toxine pour les différentes populations sauvages de pyrales, afin de définir le niveau de leur sensibilité. Cependant, on a déjà observé en Malaisie, au Japon, sur les Iles Hawaii, l'apparition d'insectes résistants à cette toxine où son application en épandage est répétée en agriculture biologique, sous forme de bio-pesticide. Il n'est donc pas impensable qu'un phénomène identique de sélection de populations de ravageurs capables de résister à l'action de cette toxine se produise en condition naturelle avec les plantes transgéniques, même si le taux de présence de cette protéine est inférieur lorsqu'elle est produite par la plante.

#### • *Les risques de réduction de la biodiversité*

La diffusion de la biotechnologie pourrait renforcer la tendance, déjà présente dans nos agricultures, à l'appauvrissement de la diversité génétique, par la possibilité de conférer un même gène à de nombreuses espèces. Cet appauvrissement serait un facteur de vulnérabilité accrue des cultures. Cependant, le génie génétique est un moyen d'accroître la diversité génétique, en créant à partir de la même structure végétale, différentes plantes ayant chacune des spécificités propres, grâce à l'apport de nouveaux gènes.

### ❖ Les risques pour le consommateur

L'évaluation des risques de consommation des produits issus des OGM ne dispose pas suffisamment d'éléments pour prouver

## ❖ Les risques pour l'environnement

### • *La transmission par voie de pollinisation et croisements intervariétaux*

Dans le règne végétal, le flux des gènes s'opère par des croisements sexuels. C'est le pollen qui est le vecteur privilégié de cette dissémination (transport par voie éolienne ou par les insectes pollinisateurs). Cette transmission peut s'opérer entre les plantes de même espèce ou en direction des espèces sauvages apparentées. Pour les risques de dissémination de transgènes à une espèce sauvage apparentée, plusieurs points doivent être réunis pour que cela puisse avoir lieu :

- l'espèce cultivée doit être partiellement allogène (le pollen doit provenir d'une plante voisine, contrairement à une plante autogame ou les plantes s'auto fécondent) ;
- le pollen et/ou les graines doit être transporté sur des distances importantes ;
- les espèces voisines doivent fleurir à la même période.

### • *L'apparition d'insectes résistants aux plantes transgéniques*

Actuellement, la protection du maïs est assurée par le traitement chimique, mais la transgénèse a permis de créer de nouvelles variétés de maïs pour produire dans leurs tissus la toxine active contre la pyrale du maïs. A travers cet exemple, on peut énumérer les avantages des plantes résistantes aux ravageurs et les inconvénients:

#### - Avantages

- absence de pollution chimique ;
- la toxine n'est activée que sur les insectes (dangers pour l'homme et les mammifères minimisés).

- la production des cotons de couleur pour l'industrie textile, dans le but de limiter l'utilisation des teintures, qui contribuent à la pollution.



## ❖ Les applications alimentaires

Les applications alimentaires se font dans les buts de :

- améliorer la qualité nutritionnelle des aliments par la modification de la composition des acides gras des graines oléagineuses ou les amidons pour permettre une meilleure digestibilité par les animaux ;
- améliorer la conservation des fruits en retardant leur flétrissement (tomate, melon). Le fruit peut dans ces conditions être récolté à un stade plus avancé. Il présente dans ce cas une meilleure qualité organoleptique (composition en sucre) et les exigences de stabilité du fruit aux délais de transport et à la distribution ou à la transformation sont respectées ;
- modifier la teneur en vitamine A du riz pour lutter contre la cécité des enfants liée à des problèmes de malnutrition ;
- modifier la composition en amidon de la pomme de terre pour la fabrication de purée, de fécule et des frites absorbant moins d'huile.

## ❖ Les applications médicales

Les applications relatives au volet médical concernent notamment :

- la production des composés à usages médicaux comme le collagène, l'albumine, l'hormone de croissance ou l'insuline ;
- la production des lipases à partir des plantes ou de graines (tabac-maïs) destinées à soigner les enfants atteints de mucoviscidose ;
- la production de l'hémoglobine dans des plantes pour obtenir des molécules indemnes d'agents infectieux ou pathogènes d'origine animale et pour s'affranchir des contraintes de compatibilité liées aux groupes sanguins, etc. ;
- la production de pomme de terre et de bananes contenant des vaccins. Cette méthode de production contribue aux opérations de vaccination à faibles coûts pour les populations des pays en voie de développement.

*Comme on peut le constater, les applications bien orientées et maîtrisées des techniques de génie génétique peuvent être de grandes utilités dans tous les domaines indiqués. Le problème pour les pays en voie de développement comme le Burundi, c'est de disposer d'outils de contrôle et de réglementation de l'utilisation des techniques, mais également des capacités dans ce domaine nouveau.*



## Evaluation des OGM avant leur commercialisation

Les risques liés à la santé et à l'environnement sont les deux éléments fondamentaux et préalables à toute autorisation de mise sur le marché des OGM. Ces analyses des risques sont basées sur des critères scientifiques pertinents et impliquant plusieurs disciplines et sous la responsabilité des comités d'experts indépendants dont la notoriété est reconnue.

L'évaluation d'un organisme génétiquement modifié vise donc une modification génétique individuelle. Elle est conduite selon des directives très précises qui prend en compte les étapes de construction génétique par construction génétique. L'évaluation se fait ainsi au cas par cas et uniquement pour les utilisations demandées.

Pour être autorisé par les pouvoirs publics à disséminer un OGM, la preuve scientifique doit être apportée montrant que la nouvelle construction génétique est inoffensive. L'évaluation des risques liés à la dissémination d'un OGM est conduite et supervisée par les instances compétentes de chaque Etat membre d'une organisation à dimension régionale et continentale ayant la responsabilité de la gestion économique et politique.

A l'état actuel de nos connaissances, aucun état africain ne dispose d'un outil ou d'un mécanisme d'évaluation des OGM pouvant donner le quitus pour leur utilisation sans exposer les consommateurs aux risques environnementaux et sanitaires.

## Les risques d'utilisation des OGM

Toute science ou technologie nouvelle est vue avec suspicion et est susceptible d'entraîner des risques directs ou indirects. La biotechnologie dans les pays en voie de développement et plus particulièrement les organismes génétiquement modifiés le sont encore plus. Pourtant, il y a déjà longtemps que les plantes transgéniques sont entrées dans les transactions commerciales.

A l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment d'informations précises sur l'évaluation des risques sur l'environnement et sur le consommateur en raison de peu de recul que la science a par rapport à cette nouvelle méthode de création des organismes végétaux ou animaux.

